

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 497

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales

**ARTICLE 25 BIS B**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence avec l'insertion du dispositif de cet article en seconde partie du PLFSS, eu égard à son impact sur les comptes de la sécurité sociale en 2022, votre rapporteure propose sa suppression en quatrième partie (pas d'impact pour les dépenses de la sécurité sociale en 2023).